vinetur

L'UE révise les conditions applicables aux vins à faible teneur en alcool afin de stimuler le marché

Le nouveau règlement vise à clarifier l'étiquetage, à élargir les catégories et à soutenir le secteur vitivinicole dans un contexte d'évolution des préférences des consommateurs.

jeudi 6 mars 2025



La Commission européenne s'apprête à introduire de nouvelles mentions pour les vins à faible teneur en alcool et sans alcool. Cette initiative vise à soutenir le marché en expansion de ces produits. Un projet de règlement, vu par Euractiv, décrit les changements proposés. La politique agricole commune (PAC) de 2021 a introduit des termes tels que "vin désalcoolisé" pour les vins contenant jusqu'à 0,5 % d'alcool par volume (ABV) et "vin partiellement désalcoolisé" pour ceux contenant plus de 0,5 % d'ABV. Toutefois, la Commission estime qu'il est nécessaire d'utiliser des termes plus clairs pour les consommateurs. Le projet suggère d'utiliser des termes familiers tels que "zéro alcool", "sans alcool" et "faible teneur en alcool". L'expression "zéro alcool" renverrait à des produits dont la teneur en alcool ne dépasse pas 0,05 % ou 0,1 %, bien que ces chiffres puissent changer puisque le projet est encore en cours d'examen interne. Les termes "sans alcool" et "à faible teneur en alcool" seraient alignés sur les définitions existantes de la PAC.

Le projet propose également de modifier les règles techniques relatives à la désalcoolisation. Cela faciliterait la production de vins mousseux à faible teneur en alcool et permettrait d'élargir les catégories de vins. Par exemple, il autoriserait les vins aromatisés à faible teneur en alcool et l'utilisation du rosé dans le Glühwein, une boisson d'hiver populaire en Europe. En outre, le règlement habiliterait la Commission à modifier les règles relatives à l'étiquetage électronique des informations nutritionnelles destinées aux consommateurs, compte tenu de la nécessité de rendre ces informations plus accessibles.

Le texte final du règlement devrait être présenté d'ici le mois d'avril. Le secteur vitivinicole est essentiel à l'excédent commercial agricole de l'UE, mais il est confronté à des défis tels que l'évolution des préférences des consommateurs, la surabondance de l'offre et le changement climatique. Ces facteurs ont exercé une pression sur le secteur et l'ont fait considérer comme "l'homme malade" du secteur européen de l'alimentation et des boissons. En réponse, la Commission a organisé un forum réunissant des fonctionnaires des États membres de l'UE et des experts de la Commission. Le groupe a recommandé d'élargir les débouchés en rendant les vins à faible teneur en alcool plus accessibles. Le projet de règlement intègre la quasi-totalité des recommandations du groupe, y compris une plus grande flexibilité pour les pays de l'UE dans le régime des droits de plantation de vin et des mesures visant à promouvoir

l'œnotourisme.